

Immeuble neuf encore en travaux et charges

Par Benoit974, le 13/06/2014 à 11:06

Bonjour,

Je viens d'emménager dans un immeuble neuf, la réception se fera en juillet 2014, mais les quelques appartements en loi cellier ont été livré fin mai vis à vis de la défiscalisation. Je suis donc dans un immeuble en travaux. J'étais au courant donc pas de soucis.

- -Par contre j'ai du m'occuper de contacter la poste pour qu'on me livre mon courrier
- -L'immeuble est très sale (normal)
- -je n'ai pas de poubelles dans le local poubelles (je l'ai demandé il y a déjà une semaine, mais toujours rien)

Dois je payer les charges? sachant que je n'ai pas de local poubelle ni de femme de ménage (je sais ce n'est pas grand chose mais pour le principe). De plus je paye mes charges au propriétaire, donc a qui dois je m'adresser? lui ou le syndic? Merci pour votre aide.